

Liminaire CHSCT du 5 juin 2018

Monsieur le Président,

Face à la politique dogmatique et constante des gouvernements successifs de diminution des dépenses publiques, **SOLIDAIRES FINANCES** dénonce :

- les suppressions d'emplois ;
- les restructurations tout azimut, qui se traduisent par la disparition de la présence de nos administrations.

Nous rappelons donc notre opposition aux annonces concernant la Fonction Publique qui constituent une menace grave contre le statut général et tous les agents.

SOLIDAIRES FINANCES tient à réitérer son attachement aux réseaux ministériels d'acteurs de prévention ainsi qu'aux CHS-CT, instances dévolues à la prévention des risques professionnels et à la santé au travail.

La fusion des CT et CHS-CT dans une même instance, dans le prolongement de la loi travail, serait inacceptable et constituerait un recul social.

Une meilleure prise en compte des conditions de travail, de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels exige une consultation du CHSCT et des acteurs de prévention par une consultation le plus en amont possible de la prise de décision.

° Dans un contexte d'incessantes restructurations, tous les projets touchant à l'organisation du travail, à l'environnement physique de travail et à l'aménagement des locaux de travail doivent mieux prendre en compte leurs conséquences sur les conditions de travail des agents concernés et mieux associer, dès leur origine, les personnels et leurs représentants, notamment en CHSCT.

C'est pourquoi **SOLIDAIRES FINANCES** rappelle :

- la nécessité d'être associés et informés le plus en amont possible des projets afin de disposer de réelles marges de manœuvre, de possibilités d'amélioration dans l'intérêt des agents,
- les projets doivent faire l'objet de véritables suivis ainsi que de bilans.

Le CHS-CT consulté doit disposer des documents essentiels à la compréhension des projets permettant de mesurer les impacts du projet sur les conditions de travail et les mesures mises en œuvre pour les traiter.

Monsieur le Président, les notes d'orientations ministérielles se succèdent et démontrent l'utilité de l'instance CHS-CT :

« L'évaluation et la prévention des risques professionnels doivent être au cœur de l'action des CHS-CT ».

« Le CHS-CT doit avoir les moyens d'accomplir l'ensemble de ses missions ».

Les membres du CHS-CT utiliseront toutes les voies de droit afin de faire respecter les prérogatives de ces instances. **SOLIDAIRES FINANCES** conteste une politique visant à uniquement traiter les dommages sans jamais s'attaquer aux causes profondes et condamne l'absence de travaux exhaustifs et objectifs, susceptibles de démontrer l'imputation de la souffrance au travail aux suppressions d'emplois, et donc à l'État employeur.

SOLIDAIRES FINANCES réaffirme que les suppressions d'emplois constituent la cause principale de la dégradation des conditions de travail et de l'élévation de la souffrance au travail. C'est pourquoi nous continuons d'exiger :

- ✓ l'arrêt des suppressions d'emplois ;
- ✓ de réels moyens humains et matériels pour les acteurs de la prévention dont le CHSCT est le cadre essentiel ;

Le pap est mort vive le pap, après la fumée blanche voici venu le temps de se pencher sur non pas un mais quatre paps.

Globalement nous avons deux principaux problèmes : les matériels et les RPS.

Nous avons observé que les problèmes matériels disposaient de solutions mais pas toujours effectués, pourquoi ?

Le fait d'englober tous les sites en multi-sites ne permet pas de différencier et d'identifier les sites sur lesquels certains agents peuvent subir du harcèlement moral et autres...

En complément comme vous l'avez fait pour vos cadres qui disposent maintenant d'une formation pour agents difficiles, nous voulons proposer aux agents une formation pour chef difficile.

Monsieur le président, nous profitons de la présence du secrétariat général pour rappeler les limites de fonction du secrétaire CHSCT. En effet, comment le secrétaire peut-il faire une synthèse des corrections apportées par les OS s'il n'a que pour seules annotations des interrogations ou des points d'interrogation ?

Si le secrétaire venait à prendre position de lui-même sur ce qui doit être mis ou non dans les PV, certaines personnes auraient bondis et n'auraient pas hésité à le clouer au pilori comme à une certaine occasion.

Solidaires finances publiques appelle ainsi chaque représentant du personnel à avoir le comportement responsable de la confiance qui lui a été accordée par les agents.